

VILLE DE CARLETON-SUR-MER
SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

	2009		2008
	Budget	Réalisation	Réalisation
Revenus			
Taxes	3 747 997	3 772 321	3 245 294
Paiements tenant lieu de taxes	302 700	298 664	291 484
Transferts	626 408	616 584	880 489
Services rendus	620 000	651 824	666 283
Autres	345 150	420 913	441 908
	5 642 255	5 760 306	5 525 458
Charges de fonctionnement			
Administration générale	788 400	885 371	777 580
Sécurité publique	409 997	420 437	418 257
Transport	632 300	1 093 804	1 004 981
Hygiène du milieu	831 100	931 697	1 003 351
Santé et bien-être	30 000	29 680	20 769
Aménagement, urbanisme et développement	393 500	317 939	329 227
Loisirs et culture	1 169 300	1 169 696	1 283 048
Frais de financement	755 500	614 166	388 434
	5 010 097	5 462 790	5 225 647
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice			
avant conciliation à des fins fiscales	632 158	297 516	299 811
Éléments de conciliation à des fins fiscales			
Produit de cession d'immobilisations		15 351	
Perte sur cession		3 404	
Réduction de valeur des placements		16 447	12 598
Financement à long terme des activités de fonctionnement		887 920	116 512
Remboursement de la dette à long terme	(462 158)	(521 639)	(439 110)
Affectations			
Activités d'investissement		(137 529)	(47 301)
Excédent (déficit) accumulé	(97 000)	(515 757)	(91 484)
	(559 158)	(251 803)	(448 785)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	73 000	45 713	(148 974)

INFO-LIONS – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS

Lundi 10 mai	♦ La famille et l'école – Rencontre des élèves du primaire de Carleton et de Saint-Omer, activités en famille.
Mardi 11 mai	♦ La famille et la sécurité (policiers, pompiers, ambulanciers) – Endroit : caserne d'incendie à 18 h 30. Permis de conduire des parents pour burinage.
Mercredi 12 mai	♦ La famille et les jeux – Endroit : terrain de balle et de soccer de Carleton-sur-Mer à 18 h 30.
Jeudi 13 mai	♦ La famille et le conte – Endroit : bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé à 18 h 30.
Vendredi 14 mai	♦ La famille et le spectacle – Endroit : marina de Carleton à 18 h 30.
Samedi 15 mai	♦ La famille et le vent (viens faire voler ton cerf-volant!) – Endroit : Balade à 13 h 30.
Dimanche 16 mai	♦ La famille et la fête – Activités vers 11 h sur la Balade ou à la salle Charles-Dugas selon la température. Pique-nique familial : tu apportes ton lunch ou hot-dog gratuits et breuvage à prix modique. Tirage de prix de participation aux trois concours. Activités, musique, danse, magicien, etc. La semaine se termine par une parade familiale avec virevents et ballons vers 15 h. Vélos et poussettes décorés seraient de mise, de même que le tintamarre.

Prix de participation aux différentes activités. Premier concours : présence familiale aux diverses activités et vous remplissez le coupon de participation. Deuxième concours : vous faites une activité en famille, vous prenez une photo et vous remplissez le coupon de participation. Troisième concours : présence familiale à la journée du dimanche et vous remplissez le coupon de participation.

INSCRIPTION AUX PROGRAMMES SHQ 2010-2011

Ces programmes s'adressent aux propriétaires-occupants de la municipalité qui désirent effectuer des réparations majeures nécessaires à leur propriété.

Clientèle visée par les programmes :

- Propriétaire-occupant d'une maison située sur le territoire municipal et dont l'évaluation uniformisée de 2009 est inférieure à 75 000 \$;
- Ne pas avoir déjà bénéficié de l'un de ces programmes d'aide.

Travaux admissibles :

- Votre maison doit nécessiter des travaux qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures;
- Tous les travaux devront être exécutés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

Aide financière :

La subvention peut atteindre un maximum de 10 000 \$ (RVI), 5 000 \$ (PRU) et 3 500 \$ (LAAA). Le montant de la subvention est établi selon le revenu et la taille de votre ménage.

Inscriptions aux programmes :

Si vous répondez à tous ces critères, vous n'avez qu'à communiquer avec Louise-Marie Leblanc au 418 364-7073, poste 221. La période d'inscription aura lieu du 12 mai au 11 juin 2010 inclusivement. Lors de l'inscription, vous devez fournir les documents suivants :

- Comptes de taxes municipales 2009;
- Preuves de revenus du ménage 2009 (rapport d'impôt FÉDÉRAL avec T4 ou autres relevés);
- Avis de cotisation 2009, ou téléphonez au 1 800 959-7383 (service en français) ou 1 800 959-8281 (service en anglais) et choisissez l'option C;
- TOUS ces documents sont obligatoires et ceci pour TOUS les membres du ménage concernés.

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

- **RÈGLEMENT 2010-173 modifiant le règlement 254-94 de l'ancienne Ville de Carleton et le règlement 91-123 de l'ancienne Municipalité de Saint-Omer sur les gîtes touristiques comme usage complémentaire à la résidence dans les zones résidentielle, mixte, commerciale et industrielle.**

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et greffière de la Ville de Carleton-sur-Mer :

- QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le **3 mai 2010**, le conseil municipal a adopté le 1^{er} projet de règlement identifié ci-haut mentionné;
- QUE la modification du règlement de zonage vise en particulier les zones résidentielle, mixte, commerciale et industrielle;
- QU' une illustration des zones concernées peut être consultée au bureau de la municipalité;
- QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée au 629, boulevard Perron à Carleton, aux heures régulières de bureau;
- QU' une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu au 106, route 132 Est (O.T.J. de Saint-Omer) lors de l'assemblée du conseil municipal le **7 juin 2010 à 20 h** au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Signé à Carleton-sur-Mer, ce 4 mai 2010.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière

(Publication et parution dans *Du coin de l'œil*, le 7 mai 2010)

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

- **Règlement 2010-174 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 230-90 afin d'assujettir à ce règlement l'émission de permis et de certificats dans la zone 17.2-R.**

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et greffière de la Ville de Carleton-sur-Mer :

- QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le **3 mai 2010**, le conseil municipal a adopté le 1^{er} projet de règlement identifié ci-haut mentionné;
- QUE la modification du règlement de zonage vise en particulier la zone 17.2R du territoire de Carleton. Cette zone se situe sur la route du Banc qui est au sud de la route du Quai.
- QU' une illustration des zones concernées peut être consultée au bureau de la municipalité;
- QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée au 629, boulevard Perron à Carleton, aux heures régulières de bureau;
- QU' une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu au 106, route 132 Est (O.T.J. de Saint-Omer) lors de l'assemblée du conseil municipal le **7 juin 2010 à 20 h** au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Signé à Carleton-sur-Mer, ce 4 mai 2010.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière
(Publication et parution dans *Du coin de l'œil*, le 7 mai 2010)

ASSOCIATION DE SOCCER DE CARLETON-SUR-MER

L'Association de soccer vous informe :

- L'inscription a eu lieu le 29 avril dernier. Pour les gens qui souhaitent inscrire leurs enfants, **il est encore temps, mais il faut faire vite** car l'horaire, qui déterminera le nombre d'équipes pour l'année 2010, sera élaboré sous peu. Pour s'inscrire, rendez-vous à l'hôtel de ville ou téléphonez au 418 364-7073, poste 231.
- À noter que **les terrains de soccer micro et junior seront déplacés cette année sur le terrain de la balade**, à proximité du parc municipal. À première vue, il n'y a que des avantages : terrain de meilleure qualité, toilettes, points d'eau et moins de moustiques!
- Arbitres : Nous sommes toujours à la recherche d'arbitres pour la saison qui s'en vient. Vous voulez arbitrer des parties? Laissez vos noms et coordonnées au 418 364-7073, poste 231.
- Entraîneurs : Nous avons également un besoin d'entraîneurs pour assurer le bon déroulement de la ligue de soccer. **Avis aux parents** : nous sollicitons votre appui et votre soutien! Que ce soit pour entraîner ou pour assurer la discipline des jeunes sur le terrain, votre aide est essentielle! Une formation pour les entraîneurs et ceux qui désirent le devenir cette année aura lieu dans les prochaines semaines. Nous vous tiendrons au courant. Pour devenir entraîneurs, laissez vos noms et coordonnées au 418 364-7073, poste 231.
- L'Association de la Ligue de soccer de Carleton-sur-Mer est composée de parents qui s'impliquent bénévolement dans le bon déroulement de cette activité. Le comité est formé de : Mylène Bourg, Michel Bond, Mike Harrison, Michel Savoie, Francis Picarou et Joey Fugère.
- Entraînements et parties : À noter que les pratiques débiteront la semaine du 10 mai prochain et que les parties débiteront la semaine du 14 juin.
- **Camp de soccer** : Il y aurait une possibilité d'organiser un camp de soccer à l'été 2010 en compagnie du joueur et entraîneur professionnel Zoran Jankovic. Un minimum de 30 inscriptions est requis pour offrir le camp de jour. Le camp est d'une durée de 5 jours et s'offrira la semaine du 28 juin 2010. Le coût est de 150 \$. Si vous êtes intéressés, donnez vos noms et coordonnées au 418 364-7073, poste 231.

LA SOPFEU DÉCLARE LA GUERRE AUX FEUX DE PRINTEMPS

Au printemps, plus de la moitié des incendies de forêt sont causés par les résidants qui font des brûlages sur leur terrain. C'est pourquoi la SOPFEU récidive avec son activité *La guerre aux feux de printemps* et demande la collaboration de la population pour diminuer l'occurrence des feux de printemps. Les coûts d'extinction de ces feux dépassent le million de dollars. L'an passé, au printemps seulement, 116 incendies causés par les résidants ont été répertoriés à travers la province. Les mois d'avril et de mai ont été les plus touchés, car 85 % des feux de résidants ont été combattus pendant cette période. Au cours des dix dernières années, la SOPFEU a combattu 1 574 incendies causés par les résidants. Depuis le début de la saison, 59 incendies ont eu lieu sur le territoire québécois dont 45 ont été causés par des résidants. Ces données incitent la Société de protection des forêts contre le feu et les corps de pompiers municipaux à se montrer particulièrement vigilants et demandent à la population à en faire de même.

Le printemps est propice aux brûlages de rebuts et au nettoyage des terrains, aussi bien près des résidences que des chalets. Parfois, ces feux prennent de l'ampleur et se propagent à la forêt. La SOPFEU recommande à la population de considérer des alternatives au brûlage de rebuts. Toutefois, les citoyens désirent procéder de cette manière, doivent :

- S'assurer de respecter les règlements municipaux en vigueur;
- Faire de petits amoncellements et avoir toujours un boyau d'arrosage ou une grande quantité d'eau disponible à proximité;
- Se méfier du vent qui peut rapidement transformer un petit feu en brasier.

Grâce à votre collaboration, la SOPFEU compte faire diminuer le nombre d'incendies de manière à ce que vous puissiez profiter pleinement de votre environnement.

Information : 418 364-7666 (Pierre Beaulé, directeur du service incendie)

AVIS PUBLIC – DEMANDES EN DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par la soussignée, directrice générale et greffière, qu'il y aura une réunion régulière du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le lundi 7 juin 2010, à 20 h, au 106, route 132 Est (O.T.J. de Saint-Omer).

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1^{ère} demande :

CONSIDÉRANT QUE la vente d'une partie du lot 3 887 030 du cadastre du Québec permettrait à un organisme reconnu par la Ville de Carleton-sur-Mer d'offrir de meilleurs services à une partie de la population dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE la route 132 sépare le lot 3 887 030 d'un ruisseau situé à environ 90 mètres au nord;

La Ville de Carleton-sur-Mer autorise une dérogation mineure concernant le lot sur lequel est sise la maison portant le numéro civique 303, route 132 Ouest à Saint-Omer et portera la profondeur du lot à 39,64 mètres, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une profondeur de 75 mètres et une superficie de 1 598,4 mètres carrés, alors que la réglementation d'urbanisme demande une superficie de 1 858 mètres carrés.

2^e demande :

L'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la marge de recul avant. En effet, la marge de recul avant mesurée est de 1,47 mètre, alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme exigent une marge minimale de 7,50 mètres et une marge maximale de 8,50 mètres.

D'autre part, le lotissement de cette propriété ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la profondeur minimale exigée, puisque celle mesurée est de 29,25 mètres, alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme exigent une profondeur minimale de 30,0 mètres. De plus, cette propriété est non adjacente à une rue publique ou privée, alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigent un lotissement composé d'un lot adjacent à une rue publique ou privée.

La localisation de cet immeuble se situe au 27, rue de la Montagne à Carleton sur le lot 4 306 333 du cadastre du Québec.

Au cours de cette réunion du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de ces demandes de dérogation mineure.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 4 mai 2010.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière

(Parution et publication Du coin de l'œil, le 7 mai 2010)

VILLE DE CARLETON-SUR-MER – VENTE D'ACTIF

La Ville de Carleton-sur-Mer désire mettre en vente un camion usagé (tel que vu) de :

- | | | | |
|------------------|-------------|-----------------|---------------|
| ➤ Marque : | Ford | ➤ Benne : | basculante |
| ➤ Année : | 1995 | ➤ Batterie : | neuve |
| ➤ Modèle : | F-450 | ➤ Pneus : | presque neufs |
| ➤ Cylindres : | 8 | ➤ Kilométrage : | 136 620 km |
| ➤ Moteur : | 7.3 diesel | ➤ Couleur : | blanc |
| ➤ Transmission : | automatique | | |

Ce véhicule peut être inspecté au garage municipal situé au 11, rue Comeau à Carleton. Toutes les offres raisonnables seront étudiées par la Ville. Les soumissions seront reçues jusqu'au **21 mai 2010** à l'hôtel de ville.

Information : 418 364-3991 ou 418 392-3120 (Bernard Dugas)

COMPTOIR D'ENTRAIDE DE SAINT-OMER

Le comptoir d'entraide de Saint-Omer, situé à l'O.T.J., vous invite à venir voir les belles choses qu'il contient aux heures suivantes :

mardi et jeudi de 13 h à 16 h

jeudi de 18 h 30 à 20 h 30

Le comptoir, comprenant 3 étages dont un réservé spécialement aux vêtements pour enfants, vous offre des articles de cuisine, vaisselle, livres, poussettes, chaises hautes, vêtements pour hommes et femmes, etc. Certains articles sont offerts pour aussi peu que 25 et 50 cents!

Au lieu de jeter aux rebuts certains articles qui sont encore en bon état, nous sensibilisons les citoyens à nous les apporter, ce qui aura comme conséquence de diminuer le volume des matières résiduelles transportées au site d'enfouissement.

Les profits du comptoir vont au fonctionnement de l'O.T.J. de Saint-Omer. Nous voulons également remercier notre fidèle clientèle.

Information : 418 364-7506 (Cécile Leblanc Caissy) ou 418 364-7222 (Suzanne Doucet)